



Assemblée des
Français de l'étranger

Session de mars 2015

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Président : Bruno DELL'AQUILA
Vice-président : Gérard BENICHO

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Président : Bruno DELL'AQUILA
Vice-président : Gérard BENICHOU

MEMBRES ÉLUS

M. BERTE Jean-François
M. HASNAOUI Fwad
Mme LAVERGNE Cécile
M. MAINGUY Jean-Louis
Mme MARTIN Catya
M. MIGNON Alain-Pierre
M. OUEDRAOGO Ousmane
Mme PRATO Régine
M. REGNARD Damien
M. SENAC Gérard
M. SEROL Hervé
Mme VARRIN Françoise

La commission ne vous présente pas de rapport au sens strict, mais vous fait un compte rendu des différentes auditions. Il s'agit de notre première vraie session de travail et nous ne pouvons produire en deux jours des travaux de fond sur des sujets aussi vastes et importants que ceux touchant à la sécurité.

En revanche nous lançons plusieurs chantiers de rapports qui seront bien entendu soumis au vote de notre assemblée.

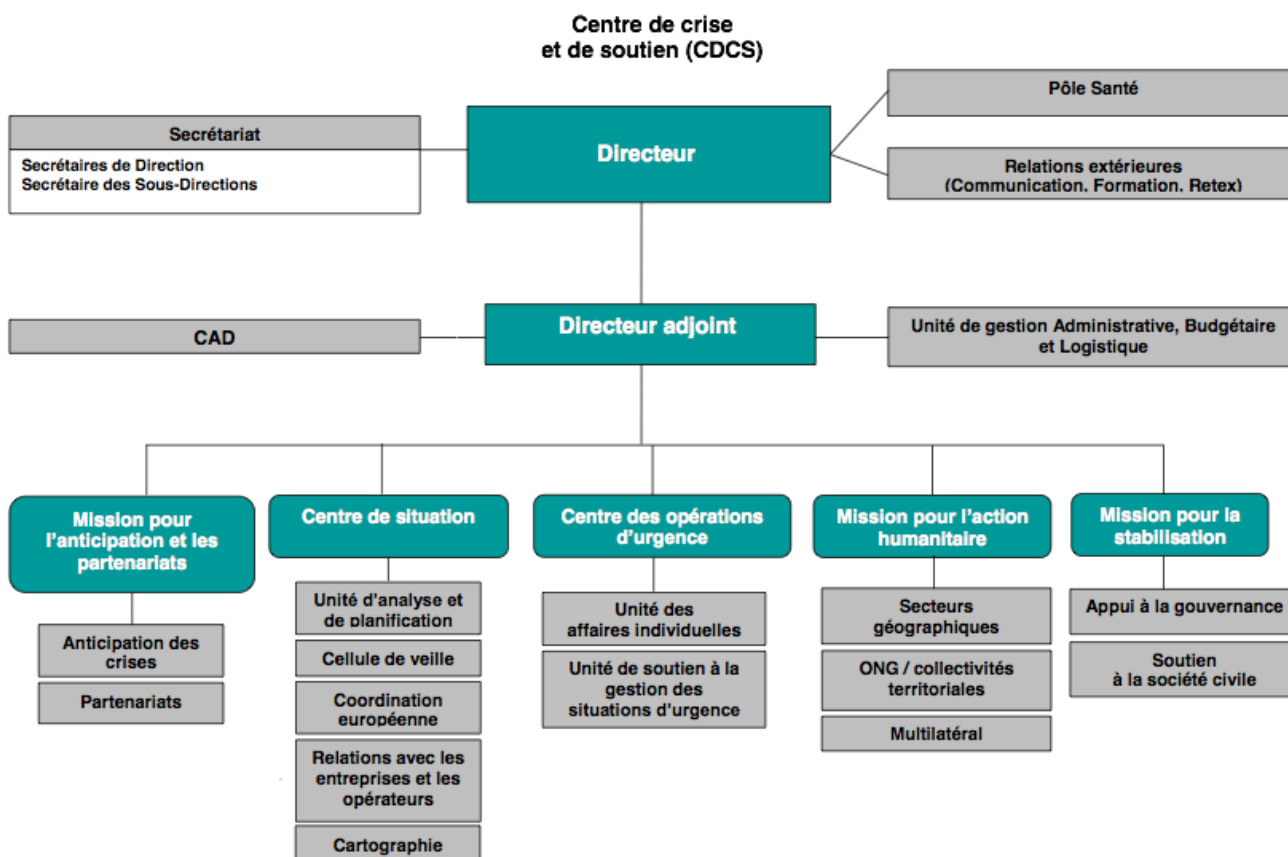
Deux axes de travail ont été identifiés pour commencer :

- un premier pour établir un bilan des plans de sécurité au niveau des circonscriptions consulaires. Un questionnaire détaillé sera élaboré et transmis à tous les conseillers consulaires et nous comptons sur votre appui dans vos circonscriptions AFE,
- le second concerne le vaste chantier de l'indemnisation lors des pertes de biens subies à l'étranger.

Nous avons eu la chance d'auditionner des intervenants de qualité et à cette occasion je me dois de remercier les membres de la Commission pour l'excellente et studieuse ambiance qui a présidé durant nos travaux.

I. Premier sujet : le Centre de Crise et de Soutien

Nous nous sommes tout d'abord déplacés au Centre de Crise désormais rebaptisé depuis quelques jours Centre de Crise et de Soutien (CdCS). Avant la visite des locaux, son directeur, Didier Le Bret, nous a accueilli chaleureusement avec une grande partie de son équipe et nous a détaillé le nouvel organigramme.



Le périmètre de l'action du CdCS, initialement réduit au coeur du dispositif qui est le Centre de Situation s'est donc progressivement élargi, passant à 2 puis à 5 sous directions, employant près de 80 personnes aux cursus universitaires impressionnants.

Ces cinq sous directions sont :

- Mission pour l'Anticipation et les partenariats
- Centre de situation
- Centre d'opérations d'urgence
- Mission pour l'action humanitaire qui a été étoffée (secteurs géographiques, ONG, Multilatéral)
- Mission pour la stabilisation (Appui à la gouvernance, Soutien à la société civile ou aux médias)

L'importance du CdCS, sa réactivité, sa flexibilité, son rôle dans la formation et le conseil aux opérateurs (MAE, AFD, AEFÉ) sont soulignés par l'augmentation de la dotation budgétaire de 20 millions € cette année (exceptionnelle en ces temps de rigueur), et qui sera reconduite l'an prochain ainsi que par le rapport de la Cour des Comptes qui conclut: « *le contrôle a confirmé que le centre de crise et de soutien, dont les missions ont été élargies, constitue un outil performant. Il joue un rôle essentiel pour la protection des Français à l'étranger* » et que « *sa gestion n'appelle pas d'observations particulières* ».

M. Le Bret nous a ensuite brossé le tableau détaillé des différentes situations régionales, de leurs dynamiques qui vont en s'accéléralant, évoquant les nombreux points chauds au Sahel, en Libye et au Proche-Orient, les fermetures de 2 ambassades et malheureusement les victimes françaises. Dix pays ont été le théâtre d'attaque directe contre des français ou leurs intérêts.

Nous sommes hélas devant un phénomène qui va durer dans le temps et il est fait appel au sens des responsabilités de nos compatriotes.

Il faut :

- ✓ en tout premier lieu s'inscrire sur le Registre dans les consulats ;
- ✓ respecter les consignes disponibles sur le site « Conseils aux voyageurs », lesquels sont constamment réactualisés ;
- ✓ s'inscrire sur le site « Ariane » dont le succès et la satisfaction auprès des usagers vont croissant.

A noter l'adaptation spécifique d'une disposition de la loi dite « Montagne » qui prévoit le remboursement des frais occasionnés pour le sauvetage de personnes qui se seraient délibérément exposées.

Enfin le Logiciel I4D nous a été présenté brièvement: il s'agit d'un outil cartographique au bénéfice de la protection des ressortissants et de la gestion des crises qui va se développer et dont vous entendrez parler.

II. Second sujet : l'indemnisation des Français à l'étranger

La commission a entendu les sénateurs Joëlle Garriaud-Maylam et Richard Yung.

Le Président a fait un rappel de l'historique de cette commission devenue permanente en 2009 et a cité bon nombre des sénateurs et des élus du CSFE puis de l'AFE qui ont abordé ce sujet sensible.

Référence a été faite en particulier à plusieurs tentatives de création de fonds de solidarité ou de garantie par le biais de proposition de lois, avec ou sans le concours des assureurs privés, qui sont toutes restées lettre morte malgré l'avis rendu par le Conseil Economique, Social et

Environnemental (CESE) en raison de l'opposition farouche des ministères des finances successifs.

La seule note positive a été la création du Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et autres Infractions (FGTI) en 1986, pour indemniser les victimes françaises du terrorisme où qu'elles se trouvent dans le monde. Ce dispositif sera étendu en 1990 aux victimes d'infractions par le biais des Commissions d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI). Cette garantie est applicable aux dommages corporels et matériels.

Le Président a fait référence à l'existence d'un système d'assurance en Suisse qui serait pratiquement le seul existant en Europe aujourd'hui mais dont la capacité de couverture est très modeste.

La sénatrice Joëlle Garriaud-Maylam a retracé les contours de la proposition de loi qu'elle a porté en 2004 qui n'a pas abouti. Elle pense qu'il faut essayer de repositionner la problématique au niveau européen même si elle déplore que la plupart des pays ne s'intéressent guère au sort de leurs citoyens expatriés.

Le sénateur Yung estime de son côté qu'il est nécessaire de redéfinir ce que l'on souhaite protéger afin d'élaborer un projet mieux structuré. Il pense qu'il faut aussi s'entretenir avec le FGTI pour savoir dans quelle mesure ce fonds serait susceptible d'étendre sa garantie à d'autres risques et d'élever le niveau de garantie.

Les membres de la commission ont décidé de faire un état des lieux qui permette de constater les carences de protection, de définir et hiérarchiser les risques à couvrir, d'étudier la création d'une caisse sur le modèle CFE, d'essayer d'intéresser les assureurs privés et de tenter d'élever la problématique au niveau européen pour mieux mutualiser les risques et les moyens de les couvrir.

Il est décidé d'auditionner la Direction des Assurances, la FFSA et le FGTI et de rencontrer un ou deux députés du Parlement Européen ainsi l'ancien commissaire Michel Barnier qui a déjà été sollicité dans le passé à ce sujet.

III. Troisième sujet : la menace terroriste dans l'arc de crise du Sahel à l'Afghanistan.

La commission a entendu M. Jean-Christophe Paris à la sous-direction des menaces transversales (dépendant de la direction des affaires stratégiques, de la sécurité et du désarmement) et M. Fethi Ben Brahim, chargé de mission auprès du directeur ANMO.

Cette audition commune a permis de brosser un tableau captivant du monde arabe au sens large et de son évolution depuis la « transition arabe » de 2011.

Au niveau des nations de ces régions, les clivages classiques - confessionnels, ethniques, tribaux, idéologiques (« libéraux » contre « islamopolitiques ») - sont brouillés par des acteurs régionaux, déjà présents ou émergents, qu'ils soient étatiques (Qatar, EAU, Arabie Saoudite, Iran, Turquie) ou non étatiques (Daech, Hezbollah, Kurdes) tandis que l'on note une crispation au niveau international (Etats-Unis, Russie, coalition).

A noter également que sont apparus d'importants clivages au sein même de la branche sunnite de l'islam.

Tout cela fait le lit du terrorisme : en 2014, on note une augmentation de 60% par rapport à 2013 avec 10.000 attaques dans le monde, causant 25.000 morts dont 85% localisés dans 5 pays.

Les acteurs : Al Qaida, Daech, Boko Haram et les Talibans.

7 points de fixations :

- Daech qui représente une menace inédite et sans précédent, locale, régionale et pour la France, et en raison des ressources évaluées à 40 millions € par mois (vente de pétrole, de minerais, de blé, d'oeuvres d'art, extorsion de fonds et d'aides financières privées en provenance du Golfe) ;
- la Libye : aux portes mêmes de l'Europe. On note une même volonté d'appropriation des moyens de productions et de raffinage ;
- le Sahel : différents groupes persistent malgré les opérations françaises et africaines ;
- le Nigéria : Boko Haram perdure malgré la réponse internationale africaine sous la maîtrise d'oeuvre du Tchad ;
- les Shebabs dans la corne de l'Afrique ;
- le Yémen ou l'effondrement de l'état favorise Al Qaida en péninsule arabique (AQPA). Cette organisation considère la France comme l'ennemi n°1 de l'islam ;
- le Pakistan où Al Qaida est très affecté (1000 tués) tandis que les Talibans redoublent d'activité en Afghanistan.

Concernant l'évaluation de la sécurité de nos intérêts et concitoyens en France et à l'étranger, tous les signaux sont au rouge en raison :

- des individus auto radicalisés ;
- des combattants terroristes à l'étranger (5 français ont commis des attentas suicides). Cette catégorie est devenue la priorité n°1. En effet ce phénomène dérape car il a augmenté de 150% : sur 1500 individus impliqués dans ces filières, 415 seraient sur place, 300 en transit, 200 seraient revenus et 85 auraient été tués. Ce n'est pas un phénomène propre à la France mais global (on estime qu'il y a 16.000 combattants en provenance de 90 pays) ;
- des réseaux terroristes constitués et dormants ;
- enfin des projets d'attentats élaborés directement de l'étranger.

Les cibles : la communauté juive, tous ceux qui portent un uniforme. On note l'émergence de menaces individualisées sur internet avec noms et adresses de cibles potentielles...

Les mesures prises :

- plan contre la radicalisation et les filières. A noter le CNAPR (Centre National d'Aide par la Prévention à la Radicalisation) : 1.800 personnes signalées
- bloquer la propagande par divers moyens
- bloquer les candidats au départ (retrait de passeport, surveillance aux frontières)
- renforcement arsenal judiciaire : définition de « entreprise terroriste individuelle » qui n'existait pas jusqu'alors, vigilance financière, gels des avoirs, expulsions d'étrangers, lutte contre l'apologie du terrorisme
- au niveau de l'UE : la coordination du contrôle des déplacements des individus est à renforcer
- au niveau international : recherche de coalitions pour combattre sachant qu'à terme il faudra structurer politiquement ces états.

IV. Quatrième sujet : présentation de la cellule de Prévention et de Crise de l'AEFE

Audition de M. Ternoy, Secrétaire général adjoint de l'AEFE.

Cette structure vieille de trois ans, jamais présentée jusqu'alors est chargée d'anticiper, traiter puis gérer les crises impliquant les établissements.

La nature variable de ces crises (sanitaires, géopolitiques, climatiques, technologiques) et leurs fréquences croissantes ont fait mettre en place une structure très réactive impliquant toutes les composantes de l'AEFE (direction, direction régionale, DRH, service pédagogique etc.).

Concernant la Prévention :

- ✓ le financement pour les EGD, le cofinancement pour les établissements conventionnés des dispositifs de sécurité divers (enceintes, surveillance vidéo, filtrage, etc.) pèsent environ 10 millions € sur 5 ans ;
- ✓ le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), intégré dans le dispositif de sécurité du poste, analyse l'ensemble des éléments locaux impliqués dans la sécurité de l'établissement, des élèves et des enseignants, et prévoit les procédures de sécurité, les exercices incendie ou concernant d'autres menaces si besoin ;
- ✓ sensibilisation des organismes gestionnaires (mention dans le projet de nouvelles conventions de l'AEFE).

Traitement de la crise. En fonction de celle-ci, on peut citer :

- ✓ aide à l'information, renforts en personnels de direction, aide psychologique, soutiens pédagogiques ;
- ✓ en cas d'évacuation, pour les enseignants rapatriés et totalement démunis : aides d'urgences, indemnisations, aides à la réintégration en France si besoin ;
- ✓ redéploiements régionaux d'élèves et d'enseignants, adaptation pour les examens.

V. Cinquième sujet : risques sanitaires et maladies émergentes

Audition de Mme le Professeur Elisabeth Bouvet, spécialiste en maladies infectieuses et tropicales à l'hôpital Bichat.

Une intéressante revue des maladies épidémiques a été faite. A noter que :

- ❖ les maladies virales sont quasiment toutes au départ des zoonoses (maladies touchant des animaux) et qui sont passées à l'homme sous l'influence et l'intrication de facteurs divers touchant l'homme, l'agent infectieux ou l'environnement (génétiques par mutation, environnementaux, en raison d'habitudes alimentaires, de déplacements, de concentration de populations). Ont été évoquées les arboviroses (Dengue, Chikungunya, West Nile), les différentes gripes et les autres affections pulmonaires graves (SRAS et les MERS-CoV), sans compter Ebola dont il a été question plus longuement. Certaines de ces affections ont des taux de mortalités très importants (près de 30%) ;
- ❖ les maladies parasitaires : essentiellement le Paludisme ;
- ❖ enfin l'émergence de souches multi résistantes et ultra résistantes du bacille de la Tuberculose sont de graves sujets d'inquiétude pour l'avenir. A un degré moindre, noter l'émergence de souches résistantes de bactéries intestinales, surtout dans le sous continent indien.

VI. Sixième sujet : présentation de l'Application pour le Géo-Référencement et l'Assistance aux Français de l'Etranger (AGRAFE) - Présentation d'un film sur un exercice de crise au Consulat Général de France à Beyrouth en novembre 2014

Audition de Mme Cécile Longé, consule générale de France à Beyrouth et de Jean-Louis Mainguy, membre de la commission.

Visualisation du film remarquable de Jean-Louis Mainguy sur un exercice de sécurité réalisé à Beyrouth en novembre dernier centré sur le dispositif de réaction et de gestion des

communications. Le réalisme du scénario, la participation des employés du consulat général et la motivation des volontaires font de ce film une réussite.

La commission souhaite que ce documentaire puisse être présenté aux conseillers en séance plénière (restreinte aux seuls conseillers pour des raisons de confidentialité).

Enfin, Mme Longé nous a présenté AGRAFE, remarquable dispositif mis en place à Beyrouth. Il s'agit de l'Application pour le Géo-Référencement et l'Assistance aux Français de l'Etranger. Ce dispositif, compatible avec le logiciel I4D présente au CdCS, permet de localiser sur une carte numérisée du Liban tout Français inscrit au Registre.

Développée avec l'aide et l'appui du CdCS, et dans le cadre d'un Partenariat Public Privé tout à fait innovant, cette application, couplée au Registre, à usage strictement confidentiel, est absolument remarquable par les possibilités infinies de gestion de données réalisables par le poste en un seul clic.

La Commission souhaite présenter une seule résolution ayant trait à la valorisation des chefs d'îlots.

Commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Résolution : SEC/R.1/ /15.03

Objet : valorisation des chefs d'îlots

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant

- que les chefs d'îlots sont les acteurs incontournables des dispositifs de sécurité pour les Français établis hors de France

Demande

- que pour valoriser leurs missions bénévoles, les chefs d'îlots soient systématiquement invités lors des manifestations officielles organisées par les postes diplomatiques.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
<u>UNANIMITÉ</u>	X	X (moins 1)
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		1

Réponse